



UN PROJET DE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SUR LE TORRENT DE PÉCLET

Le conseil municipal des Belleville, réuni en séance lundi 28 janvier 2019, a donné un accord de principe en faveur du développement, de la réalisation et de l'exploitation d'un projet de centrale hydroélectrique.

UNE CENTRALE DE 2,5 MÉGAWATTS (MW)

Le projet consiste dans le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique sur le torrent de Pécelet, d'une puissance indicative de 2,5 MW pour une production annuelle de 9,8 gigawatts, soit l'équivalent de la consommation de 2 000 foyers.

Le projet pressenti serait constitué de :

- une prise d'eau au niveau de l'UCPA, compatible avec le projet de développement de Val Thorens ;
- une conduite forcée enterrée d'une longueur de 2 600 m ;
- une turbine placée dans un bâtiment semi-enterré situé en amont du Plan de l'Eau des Bruyères, en rive droite.

UN PROJET MENÉ AVEC LA SOCIÉTÉ GEG ENER, LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA SAVOIE (SAS) ET LA RÉGIE ÉLECTRIQUE DU MOREL

A la suite d'un appel à projet, la société GEG ENER, la SAS et la régie électrique du Morel ont présenté conjointement une offre afin de mettre en valeur le potentiel hydroélectrique de la commune des Belleville. Ils ont présenté le bénéfice économique du projet pour la collectivité, des assurances sur la prise en compte du volet environnemental.

UN PROJET STRUCTURANT POUR LE TERRITOIRE

Considérant les objectifs en matière d'énergies renouvelables fixés par la France à travers la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et l'intérêt de produire sur son propre territoire une partie de sa consommation électrique et de celle de ses habitants, les élus des Belleville souhaitent s'engager concrètement. Ce projet s'inscrit dans la dynamique engagée en faveur de l'environnement depuis de nombreuses années.

Une concertation a d'ores et déjà été engagée avec les associations locales.



RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : POINT D'ÉTAPE

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Saint-Martin de Belleville entre dans sa phase finale.

Trois réunions de concertation se sont déroulées à Saint-Martin le 20 février, aux Menuires le 27 février et à Val Thorens le 6 mars 2019. Elles ont réuni respectivement 65, 45 et 25 personnes environ.

André Plaisance, maire, assisté de Jacques Perret représentant ANTEAGROUP, le cabinet d'études en charge du PLU, a présenté les enjeux du diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durable, la structure du règlement et les orientations d'aménagement et de programmation. Les projets de plans de zonage étaient exposés dans les salles, à la disposition du public, et le projet de règlement pouvait être consulté sur place. Ces documents, que vous trouverez aussi dans la présentation à télécharger, sont disponibles en consultation à la mairie des Belleville, aux heures d'ouverture de nos bureaux. Les observations du public peuvent toujours être reçues sur le registre prévu à cet effet en mairie.

La présentation qui a servi de support aux réunions est disponible en téléchargement sur le site internet communal www.lesbelleville.fr.